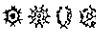


**Groupe
Henri
Heuliez**

Gérard QUÉVEAU  ING. Arts et Métiers - EST Aérospatiales
Président Directeur Général - Chairman C.E.O - **Groupe Henri Heuliez**

QG/mce - 11 180

Le 1er Avril 1997

OBJET : Ratio Chiffre d'Affaires pour
les charges sociales patronales

Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN
Ministre des PME, du Commerce et
de l'Artisanat
80 Rue de Lille
75700 PARIS Cédex 07

Monsieur le Ministre,

Avec Monsieur Serge DASSAULT, nous avons eu deux rendez-vous : l'un en présence de Monsieur KESSLER, Vice-Président du C. N. P. F. et l'autre avec Monsieur CHADELAT, chargé par Monsieur le Premier Ministre Alain JUPPE d'une étude sur les charges sociales patronales.

Nous avons défendu les deux ratios : le **Q.a.d.** (Quotient aménagement développement) ou la **T.P.S.** (Taxe Participation Solidarité) ; ces deux ratios font référence au **chiffre d'affaires**.

Nous sommes surpris par la puissance du lobbying de la grande distribution qui ne veut pas de référence au chiffre d'affaires, alors que cette même grande distribution indexe tous ses contrats de location de boutiques dans les galeries marchandes sur le chiffre d'affaires des boutiques, par exemple : pharmacie, vêtements, chaussures Toutes les ristournes exigées par la grande distribution auprès de ses fournisseurs sont aussi fonction du chiffre d'affaires réalisé.

Nous espérons, Monsieur le Ministre du Commerce, que vous saurez imposer le critère "chiffre d'affaires" comme base des cotisations sociales patronales, pour ramener la justice sociale et fiscale entre les producteurs, créateurs d'emplois, et les importateurs, délocalisateurs.

Avec mes respectueuses salutations

Gérard QUEVEAU,



79140 CERIZAY - (Poitou-Charentes) - FRANCE - TÉL. 05 49 81 32 07 - FAX 05 49 80 04 17
252, Bd St Germain - 75007 PARIS - TÉL. 01 42 22 97 07 - FAX 01 45 44 83 37

